

**PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE ELECTORALE – ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES
DOCTRANTS AU CONSEIL DE L'UNITE DE RECHERCHE RESSOURCES
DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Université Clermont Auvergne et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu le règlement intérieur de l'Unité de Recherche Ressources ;
Vu l'arrêté EPE UCA-2025-166 portant organisation de l'élection des représentants des doctorants au conseil de l'UR Ressources ;

ARRETE

Article 1

La liste électorale en vue de l'élection des représentants des doctorants au conseil de l'UR Ressources de l'UCA est publiée en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Unité de Recherche, ainsi que par voie électronique.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07/04/2025

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 8 avril 2025

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*